

RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2020

Règlement abrogeant le règlement numéro 288-2011, ainsi que tous ses amendements, déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection, de composer la liste des soumissionnaires sur invitation et le choix des soumissionnaires invités

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 14 février 2011, le présent règlement par la résolution 2011-02-48 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adopté, le 9 octobre 2018, le règlement numéro 356-2018 sur la gestion contractuelle par la résolution 2018-10-331;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 356-2018, tel qu'amendé, confère au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection, de composer la liste des soumissionnaires sur invitation et le choix des soumissionnaires invités;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 288-2011, ainsi que tous ses amendements, auraient dû être abrogé par l'adoption du règlement 356-2018;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé important d'abroger le règlement 288-2011, ainsi que tous ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a préalablement été donné avec présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Edith de Haerne et résolu à l'unanimité

QUE le règlement numéro 370-2020 intitulé « *Règlement abrogeant le règlement numéro 288-2011, ainsi que tous ses amendements, déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection, de composer la liste des soumissionnaires sur invitation et le choix des soumissionnaires invités* » soit adopté, et il est décrété par le présent règlement, ordonné et statué, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, comme suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – ABROGATION


Le présent règlement abroge le règlement numéro 288-2011 et tous ses amendements.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règlement présenté et adopté à la séance ordinaire du 10 mars 2020.


Hans Gruenwald Jr.
Maire


Camille Primeau, LL. B, LL., M.
Greffière